

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 juin 2023

Les Caf mobilisées pour le service public de la petite enfance

A la suite des annonces de la Première ministre Elisabeth Borne, la Cnaf et les Caf se félicitent de l'ambition de construire un service public de la petite enfance pour offrir les mêmes chances à chaque enfant. Elles se tiennent prêtes au renforcement de leur soutien aux acteurs du secteur et aux collectivités locales, pour accompagner la création de 200 000 solutions d'accueil d'ici 2030 répondant aux besoins et attentes diversifiés des familles et leur offrant des modes d'accueil de qualité.

Acteur de premier plan de la Petite enfance, la Branche famille de la sécurité sociale porte les enjeux majeurs de cette politique : l'épanouissement des enfants, l'accès et le maintien dans l'emploi des parents, l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge, l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Localement, l'action des Caf s'exerce au sein du comité départemental des services aux familles, et se décline dans le volet petite enfance des conventions territoriales globales conclues avec les collectivités locales. A ce titre, les Caf sont et resteront les premiers partenaires du bloc communal, à qui est confié le nouveau rôle « d'autorité organisatrice ».

La Cnaf et les Caf verront à ce titre leurs moyens financiers et d'ingénierie **consolidés** :

- **Des financements en progression significative**, avec 5,5 milliards d'euros supplémentaires mobilisés pour la petite enfance d'ici à 2027, dont le Fonds national d'action sociale de la CNAF sera le principal outil ;
- **Le recrutement de personnels supplémentaires au sein de la Branche famille pour accompagner et conseiller** les collectivités locales et les porteurs de projets,
- **L'enrichissement du site monenfant.fr**, pour recenser les offres d'accueil et de soutien à la parentalité, et faciliter la recherche d'une place pour les enfants en développant des outils à disposition des collectivités et des RPE pour suivre et accompagner les familles ;

Ces moyens supplémentaires permettront notamment de développer :

- **des solutions d'accueil individuel et collectif**, en particulier des crèches à vocation d'insertion professionnelle,
- **des relais petite enfance (Rpe)**, dispositif créé par la branche Famille en 1989 en vue d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil et d'accompagner les assistants maternels dans leurs pratiques professionnelles.
- **des structures passerelles**, telles que les lieux d'accueil enfants parents, ainsi que des projets innovants à destination des familles en difficulté

La branche famille salue la volonté de garantir la qualité d'accueil des enfants dans les établissements. Elle prendra sa part dans le renforcement des contrôles au côté des départements et fera évoluer son système de financement pour intégrer davantage cette dimension.

« Les moyens financiers annoncés par la Première ministre mobilisés par la Branche famille pour accompagner nos politiques d'accueil des jeunes enfants sont au bon niveau d'ambition pour répondre aux attentes fortes des familles. C'est un gage de confiance que nous espérons voir concrétiser sur l'ensemble de nos politiques d'ici la fin de la négociation en cours avec l'Etat de notre Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 » déclare Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf.

« Les Caf sont les partenaires principaux des collectivités locales pour que le maximum de solutions d'accueil de jeunes enfants se développent dans tous les territoires. Les annonces de le Première ministre viennent renforcer ce rôle et positionnent plus que jamais les Caf comme des facilitateurs de projets. Les maires, les présidents d'agglomérations, les présidents de conseil départementaux et tous les élus impliqués sur ces sujets peuvent compter sur la mobilisation générale des équipes des Caf pour les aider dans la réalisation de ces projets » déclare Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf.

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 - Manon RUPPERT – 06 80 06 70 20

presse@cnaf.fr - Suivez notre actualité sur  [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)